



Rapport

Date de la séance du CE : 13 août 2025
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2025.KAIO.97
Classification : Non classifié

Office d'informatique et d'organisation (OIO) : autorisation de dépenses pour les prestations TIC de base. Crédit-cadre 2026

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Qualification juridique des dépenses	2
3.1	Dépenses nouvelles ou liées	2
3.2	Dépenses uniques ou périodiques.....	3
4.	Dépenses faisant l'objet de la demande	3
4.1	Récapitulatif des dépenses	3
4.2	Comparaison avec les précédentes demandes de crédit	3
4.3	Bénéfices et rentabilité.....	5
5.	Conséquences d'un refus de l'autorisation	7
6.	Sécurité de l'information et protection des données	7
7.	Législation sur les marchés publics	7
8.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	7
8.1	Amortissements	7
9.	Coûts induits	7
10.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes.....	8
11.	Répercussions sur les communes	8
12.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	8
13.	Proposition	8
14.	Annexe	9
14.1	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	9
14.2	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	10
14.3	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	11
14.4	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	12
14.5	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	13
14.6	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	14
14.7	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	15
14.8	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	16
14.9	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	17
14.10	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	18
14.11	Office d'informatique et d'organisation (OIO)	19

1. Synthèse

Par le présent crédit-cadre, le Grand Conseil approuve pour 2026 un budget maximal de **CHF 10,9 millions de francs pour les dépenses uniques et de CHF 111 millions pour les dépenses périodiques** dans le domaine **Informatique et organisation (groupe de produits n°4476000001)**.

Ces dépenses concernent principalement les services TIC de base fournis par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ainsi que d'autres prestations dans le domaine des applications de groupe et des marchés publics. Elles sont destinées à la maintenance et au développement des services, y compris à l'exécution de projets et aux conseils fournis par des tiers, ainsi qu'à l'exploitation au sens large, c'est-à-dire à la couverture des coûts liés à l'utilisation des services TIC/de numérisation sous forme de prix du service ou de dépenses de maintenance, de remplacement d'appareils, de licences et d'exploitation du centre de calcul. Le présent crédit-cadre englobe aussi les projets de numérisation. La Stratégie TIC 2026-2030 du canton de Berne regroupe la transformation numérique et les TIC.

Le crédit-cadre comprend toutes les dépenses actuellement connues qui sont nécessaires pour les prestations faisant l'objet du présent arrêté. Les éventuelles dépenses supplémentaires requises pour la période couverte par le crédit (p. ex. pour des projets TIC) qui ne peuvent pas être prévues à l'heure actuelle seront soumises pour approbation au cas par cas à l'autorité compétente.

Conformément à l'ordonnance sur l'administration numérique, les Directions, la Chancellerie d'État et la magistrature (DIR/CHA/JUS), ou plus précisément leurs offices, sont responsables de leurs applications de groupe et de leurs applications spécialisées, tandis que l'OIO a la responsabilité des services de base TIC de l'administration. En vertu d'une pratique en vigueur depuis 2017, d'entente avec la Commission des finances (CFin), le Conseil-exécutif soumet les dépenses liées aux TIC/à la transformation numérique au Grand Conseil sous la forme de crédits-cadre pluriannuels pour chaque DIR/CHA/JUS et annuels pour l'OIO. Les dépenses liées à des projets de grande envergure sont autorisées au cas par cas.

2. Bases légales

Nous renvoyons aux bases légales indiquées dans l'arrêté.

3. Qualification juridique des dépenses

3.1 Dépenses nouvelles ou liées

L'article 30, alinéa 1 de la loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin, RSB 620.0) définit les dépenses nouvelles comme celles pour lesquelles l'organe compétent dispose d'une liberté d'action en ce qui concerne leur montant, la date à laquelle elles seront engagées ou d'autres modalités. Il existe presque toujours une certaine marge de manœuvre pour décider d'introduire des solutions TIC/de numérisation ou de développer les solutions existantes. Les coûts de conseil et de développement sont donc des dépenses nouvelles.

Il existe aussi une marge de manœuvre dans l'utilisation des solutions TIC/de numérisation, autrement dit dans leur exploitation au sens large, en ceci qu'il faut déterminer quels éléments de l'offre de prestations doivent être utilisés à quel endroit et dans quelle mesure. Aussi, afin de garantir la cohérence du traitement des dépenses et la plus grande transparence possible vis-à-vis du Grand Conseil, les frais d'exploitation sont-ils tous qualifiés de nouveaux – même lorsque la marge de manœuvre est réduite,

voire inexistante – sous réserve d’exception pour des affaires concernant uniquement des frais d’exploitation clairement liés.

3.2 Dépenses uniques ou périodiques

Conformément à l’article 28 LFin, les dépenses sont qualifiées de périodiques lorsqu’elles servent à l’exécution d’une tâche permanente. C’est le cas des dépenses pour l’exploitation au sens large qui sont engagées pendant toute la durée de vie d’une solution TIC/de numérisation. En revanche, les dépenses pour des projets, le développement et les services de conseil sont typiquement occasionnées dans le cadre d’un projet limité dans le temps. Il s’agit par conséquent de dépenses uniques au sens de l’article 27 LFin.

4. Dépenses faisant l’objet de la demande

4.1 Récapitulatif des dépenses

Le tableau ci-après récapitule les dépenses faisant l’objet de la présente demande. Elles sont détaillées en annexe par unité administrative et par produit ou application.

Dépenses faisant l’objet de la demande

en CHF (TVA incluse)	2026
Dépenses uniques (réserve exclue)	10 938 733
dont compte des investissements (CI)	0
Dépenses périodiques	111 013 488
dont CI	0
Total annuel	121 952 221
Montant du crédit, réserve exclue	121 952 221
dont CI	0
réserve de 8 % sur les dépenses uniques	875 099
Montant du crédit, réserve incluse	122 827 320

D’entente avec la CFin, le crédit comprend une réserve de 8 pour cent sur les dépenses uniques, qui n’est pas inscrite au budget ni au plan financier.

4.2 Comparaison avec les précédentes demandes de crédit

Le montant des dépenses autorisées par le passé au même titre que les dépenses faisant l’objet de la présente demande de crédit a évolué comme suit :

Année	mio CHF p/an	Remarques
2022	110 160 501 <u>1 053 114</u> 111 213 615	ACE 955/2021 / AGC 2021.KAIO.192 8 % de réserve pour le développement et les projets Total 2022
2023	118 237 713 <u>891 912</u> 119 129 625	ACE 864/2022 / AGC 2022.KAIO.333 8 % de réserve pour le développement et les projets Total 2023
2024	116 828 876 <u>942 069</u> 117 770 946	ACE 894/2023 / AGC 2023.KAIO.135 8 % de réserve pour le développement et les projets Total 2024
2025	119 638 036 <u>918 182</u> 120 556 218	ACE 816/2024 / AGC 2024.KAIO.96 8 % de réserve pour le développement et les projets Total 2025
2026	121 952 221 <u>875 099</u> 122 827 320	Présent arrêté (2024.KAIO.96) 8 % de réserve pour le développement et les projets Total 2026

Ces montants ne sont comparables que dans certaines limites, car ils ne comprennent pas les coûts, d'importance variable, de plusieurs projets pluriannuels ayant fait l'objet de demandes séparées (voir ch. 4.3 ci-après).

Voici les principaux écarts par rapport au précédent crédit :

Écart en CHF par an	Objet	Explication	Montant
- 4 140 252	BE-Applications FIN-OIO	Les coûts d'exploitation du service BE-Applications n'apparaissent plus ici car ils figurent désormais sous BE-Plateformes d'applications.	- 3 978 294
		Réduction des coûts liée à la mise hors service et au remplacement de certaines applications.	- 161 958
+ 3 158 669	BE-Plateformes d'applications	Les coûts d'exploitation des services BE-Applications, BE-PTC et BE-Print figurent maintenant sous BE-Plateformes d'applications.	+ 4 923 305
		L'exploitation de nouveaux services comme la nouvelle plateforme de projets BE et HelloDATA BE entraînent des coûts supplémentaires, de même que les hausses de prix de Bedag liées à l'inflation.	+ 2 239 367
		Les coûts prévus pour les licences SAP ne figurent plus ici, car ils sont désormais budgétés à l'Administration des finances.	- 4 004 003
+ 2 575 326	BE-PTC	Les coûts d'exploitation du service BE-PTC n'apparaissent plus ici, car ils figurent désormais sous BE-Plateformes d'applications.	- 601 863
		Le renforcement des performances (unité centrale, RAM) et le développement fonctionnel du poste de travail virtuel entraînent des coûts supplémentaires, de même que les hausses de prix de Bedag liées à l'inflation.	+ 2 435 852
		D'autres suppléments de coûts résultent de l'extension des fonctions de sécurité.	+ 741 337

+ 1 510 871	BE-Net	Les coûts augmentent en raison du renforcement de la bande passante et des disponibilités, ainsi que des améliorations concernant la sécurité du réseau.	+ 1 510 871
- 811 382	BE-Print	Les coûts d'exploitation du service BE-Print n'apparaissent plus ici, car ils figurent désormais sous BE-Plateformes d'applications.	- 343 149
		Les coûts diminuent sous l'effets de deux facteurs : diminution du volume d'impression et prix plus avantageux après l'appel d'offres portant sur les imprimantes et les photocopieurs.	- 468 233

4.3 Bénéfices et rentabilité

Les bénéfices et la rentabilité des principaux sous-projets sont décrits dans le tableau ci-après.

Ces projets servent à mettre en œuvre les consignes stratégiques relatives aux TIC et à l'administration numérique :

- Programme gouvernemental de législation,
- Stratégies AN et TIC.

Projet	Période	Coûts et bénéfices
Transformation numérique / Cyberadministration		
AGOV@BE	2023 – 2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 2 450 000, dont CHF 770 000 inclus dans l'autorisation de dépenses. – Ce projet vise à transférer les identités enregistrées par la population et les entreprises du canton de Berne de BE-Login vers AGOV, le service d'authentification des autorités suisses. AGOV permet de renforcer la vérification des identités des personnes physiques pour l'accès aux services électroniques avec des données particulièrement dignes de protection. Il crée aussi les conditions pour mettre en place la nouvelle identité électronique nationale (e-ID). Un nouveau développement du cœur de BE-Login est nécessaire, car il est techniquement dépassé.
OGD@BE	2024 – 2027	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 317 700, dont CHF 130 000 inclus dans l'autorisation de dépenses. – Ce projet porte sur l'exécution des mesures prévues dans la stratégie DGO (données gouvernementales ouvertes) du canton de Berne pour 2024 à 2028. Ses objectifs : instaurer à l'échelle de l'administration une organisation, des normes et une infrastructure de base DGO.

Projet	Période	Coûts et bénéfices
DataLiteracy@BE	2024 – 2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 208 000, dont CHF 125 000 inclus dans l'autorisation de dépenses. – Ce projet est consacré à la préparation de cours de perfectionnement sur des thèmes relatifs aux données.
Stammdatenmanagement@BE	2022 – 2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 800 300, dont CHF 330 000 inclus dans l'autorisation de dépenses. – Ce projet porte sur l'étude (situation initiale, variantes de solutions organisationnelles et techniques, proposition de procédure) de la gestion des données de base (des personnes) dans l'ensemble de l'administration cantonale dans le but d'appliquer le principe de la saisie unique (« Once-only ») qui est inscrit dans la loi.
StDM-SYS@BE	2025 – 2026	– Ce projet étant en phase de préparation, il n'est pas encore possible de chiffrer les dépenses correspondantes. – Il vise à créer les bases applicatives qui permettront l'utilisation commune des données personnelles dans l'ensemble de l'administration.
Projets concernant la sécurité de l'information ITSCM@BE	2025 – 2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 150 000, dont CHF 100 000 inclus dans l'autorisation de dépenses. – Ce projet vise à harmoniser les processus métier critiques du canton et à établir des directives claires afin d'en assurer la continuité.
Projets concernant le cycle de vie Nouvel appel d'offres pour BE-Print	2024 – 2026	– Total des dépenses prévues pour le projet : CHF 1 182 500, dont CHF 141 900¹ inclus dans l'autorisation de dépenses. – Après un nouvel appel d'offres pour la gestion des services d'impression (Managed Printing Services ; appareils multifonctions et imprimantes), le changement a été réalisé en 2025.
Demandes de type « Projet »	2026	En 2026, la validation de demandes de type « Projet » pourrait générer des coûts de CHF 1 595 027. Ces projets permettront d'améliorer ou de développer les prestations TIC de base ou les applications du groupe.

¹ Hypothèse du domaine Projets (répartition linéaire des coûts totaux sur la durée du projet)

5. Conséquences d'un refus de l'autorisation

Si une partie des présentes dépenses n'était pas autorisée, cela réduirait d'autant les prestations, qui ne pourraient être fournies que de manière limitée, voire pas du tout. En conséquence, les tâches légales de l'administration s'appuyant sur ces prestations ne pourraient pas non plus être accomplies, ou seulement en partie. Nous renvoyons en outre aux explications en annexe concernant chacune des dépenses.

6. Sécurité de l'information et protection des données

Avant la mise en service d'une solution TIC ou d'un projet de numérisation, le ou la responsable de la sécurité de l'unité administrative ou du projet contrôle les documents que la législation cantonale sur la sécurité de l'information et la protection des données (ISDS) prescrit pour garantir que cette solution respecte les dispositions ISDS. Le cas échéant, le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données du canton de Berne les vérifie aussi dans le cadre du contrôle préalable qui est prévu à l'article 17a de la loi sur la protection des données².

7. Législation sur les marchés publics

Conformément aux dispositions du droit des marchés publics, les mandats sont attribués à des tiers dans le cadre d'une procédure de gré à gré, d'une procédure sur invitation, d'une procédure ouverte ou d'une procédure sélective, selon les montants en jeu. Ceux d'un montant supérieur à 250 000 francs donnent lieu à un appel d'offres public sur le site www.simap.ch. Il arrive toutefois qu'un appel d'offres ne soit pas possible parce qu'un seul soumissionnaire entre en considération, par exemple lors d'affaires découlant de mandats antérieurs, en raison d'interdépendances reconnues ou de normes de sécurité. Dans ces cas-là, la renonciation à l'appel d'offres est publiée sur www.simap.ch, comme le prévoit la loi. Les entreprises concurrentes peuvent ainsi déposer un recours contre la décision si elles estiment qu'elle est contraire au droit.

8. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

8.1 Amortissements

Le présent crédit ne génère pas de charges d'amortissement.

9. Coûts induits

Les nouvelles dépenses pour des projets et pour le développement (acquisitions comprises) de solutions TIC/de numérisation faisant l'objet de la présente demande d'autorisation peuvent induire des coûts, en particulier pour l'exploitation, la maintenance et les licences. Il est encore impossible de chiffrer ces coûts induits de manière détaillée, car ils dépendront en règle générale des projets dont la réalisation aura été autorisée par le présent arrêté. Leur ordre de grandeur devrait toutefois correspondre à celui des dépenses pour l'exploitation, la maintenance et les licences des solutions TIC/de numérisation actuellement en place.

² Loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04)

Au surplus, le présent arrêté n'a pas de répercussions particulières sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique ou les locaux.

10. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme aux bases de la Stratégie AN et TIC 2026-2030 élaborées jusqu'ici. Cette Stratégie remplace la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025 et la Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne.

11. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

12. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

13. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le crédit-cadre.

14. Annexe

La présente annexe montre comment il est prévu de répartir le montant du crédit entre les unités administratives, les projets et les prestations TIC/de numérisation. Ces chiffres se fondent sur le budget et le plan intégré mission-financement élaboré au printemps de l'année passée (variante de planification n° 2). Le montant effectif de chaque dépense ou le moment auquel elle sera engagée peut s'en écarter, par exemple suite à des changements dans la planification du projet, à des évolutions des conditions techniques ou au résultat d'appels d'offres publics.

14.1 Office d'informatique et d'organisation (OIO)

en CHF			2026			
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR		CI	
Objet ³	Bref descriptif	Type de coûts			Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Applica- tions FIN-OIO (y compris BE-GEVER, BE-eGov, BE-Web)	Fourniture d'applications de groupe aux DIR/CHA/JUS. Optimisation des applications pour leur utilisation sur le poste de travail cantonal (PTC). Assurance du bon fonctionnement et de la disponibilité élevée des applications de groupe.	Exploitation au sens large ⁴ (dépense périodique)	7 196 349		0	0
		Développement, conseil ⁵ (dépense unique)	4 625 022		0	0
Total annuel des dépenses uniques					4 625 022	
Total annuel des dépenses périodiques					7 196 349	
Total annuel global					11 821 371	
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					11 821 371	
Remarques ⁶ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :						

³ Application, produit / service ou projet
⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul
⁵ Coûts de projets inclus
⁶ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

- **Conseil (CHF 1 024 700)** : prestations de conseil et d'assistance aux DIR/CHA/JUS dans l'utilisation de la nouvelle plateforme de données d'entreprise (Analytics- and BI-Service [ABIS], logiciel Hello-DataBE).
- **Développement (CHF 3 600 322)** : développement d'applications de groupe telles que la plateforme de projets⁷, les raccordements au système de gestion des identités et des accès (IAM), la plate-forme DGO, Adonis (gestion de processus), le système de gestion des services informatiques (ITSMS), BE-Login, BE-GEVER (gestion des affaires) et BE-Web.

14.2 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultats (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Plate-formes d'applications	Gestion des serveurs pour les applications spécialisées et de groupe. Intégration, exploitation et stockage, surveillance et rapports. Fonctionnement des applications spécialisées et de groupe des DIR/CHA/JUS au centre de calcul central. Conseils et résolution des problèmes lors de l'intégration d'applications dans l'environnement d'exploitation.	Exploitation au sens large ⁸ (dépense périodique)	47 242 101	0	0
		Développement, conseil ⁹ (dépense unique)	545 044	0	0
Total annuel des dépenses uniques					545 044
Total annuel des dépenses périodiques					47 242 101
Total annuel global					47 787 145
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					47 787 145

⁷ Application, produit / service ou projet / avant-projet
⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l’exploitation du centre de calcul
⁹ Coûts de projets inclus

- Remarques¹⁰** : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :
- **Conseil (CHF 350 000)** : conseil et assistance concernant des questions comme l’informatique en nuage (cloud), la gestion des données et la sécurité.
 - **Développement (CHF 195 044)** : développement des plateformes d’applications en fonction des besoins des clients.

14.3 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ¹¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-PTC	Postes de travail TIC équipés de matériel informatique et de logiciels. Gestion des utilisateurs et utilisatrices, messagerie électronique et délivrance de certificats.	Exploitation au sens large ¹² (dépense périodique)	36 379 484	0	0
		Développement, conseil ¹³ (dépense unique)	212 567	0	0
Total annuel des dépenses uniques					212 567
Total annuel des dépenses périodiques					36 379 484
Total annuel global					36 592 051
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					36 592 051
Remarques ¹⁴ : la rubrique Développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Développement (CHF 212 567) : mise en œuvre des nouvelles exigences concernant Microsoft 365 et préparation de nouvelles mises à jour du poste de travail VDI.					

¹⁰ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité
¹¹ Application, produit / service ou projet / avant-projet
¹² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l’exploitation du centre de calcul
¹³ Coûts de projets inclus
¹⁴ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.4 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ¹⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Net	Raccordement au réseau (local, longue distance et wifi), statiques ou mobiles.	Exploitation au sens large ¹⁶ (dépense périodique)	13 483 197	0	0
	Exploitation et développement du réseau bernois.	Développement, conseil ¹⁷ (dépense unique)	693 295	0	0
Total annuel des dépenses uniques					693 295
Total annuel des dépenses périodiques					13 483 197
Total annuel global					14 176 492
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					14 176 492
Remarques ¹⁸ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseil (CHF 200 000) : prestations d’assistance du fournisseur de réseau. - Développement (CHF 493 295) : développements de la solution selon les besoins, nouvelles installations suite à des déménagements, nouvelles fonctions de sécurité et adaptations de la bande passante.					

¹⁵ Application, produit / service ou projet / avant-projet
¹⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l’exploitation du centre de calcul
¹⁷ Coûts de projets inclus
¹⁸ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.5 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ¹⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Print	Achat et intégration d'appareils aux performances optimales pour imprimer, copier et numériser. Gestion et maintenance des appareils et des données.	Exploitation au sens large ²⁰ (dépense périodique)	5 286 133	0	0
		Développement, conseil ²¹ (dépense unique)	512 341	0	0
Total annuel des dépenses uniques					512 341
Total annuel des dépenses périodiques					5 286 133
Total annuel global					5 798 474
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					5 798 474
Remarques ²² : la rubrique Développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Développement (CHF 512 341) : optimisation de l'impression de masse (impression couleur, impression Inline, annexes couleur).					

¹⁹ Application, produit / service ou projet / avant-projet
²⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul
²¹ Coûts de projets inclus
²² Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.6 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ²³	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
BE-Support	Le Centre de services est le premier interlocuteur pour poser des questions et signaler des dérangements concernant les TIC. Réception et tri de toutes les demandes relatives aux TIC. Résolution des incidents dans les meilleurs délais possibles, si nécessaire sur site. Livraison et reprise d'ordinateurs et de périphériques. Envoi d'informations en allemand et en français.	Exploitation au sens large ²⁴ (dépense périodique)	770 683	0	0
		Développement, conseil ²⁵ (dépense unique)	17 768	0	0
Total annuel des dépenses uniques					17 768
Total annuel des dépenses périodiques					770 683
Total annuel global					788 451
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					788 451
Remarques ²⁶ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
Développement (CHF 17 768) : développement des outils d'assistance utilisés / Chatbot.					

²³ Application, produit / service ou projet / avant-projet
²⁴ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul
²⁵ Coûts de projets inclus
²⁶ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.7 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ²⁷	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
Formation TIC	Formations à la carte pour des cours en ligne en tout lieu et à toute heure.	Exploitation au sens large ²⁸ (dépense périodique)	352 351	0	0
		Développement, conseil ²⁹ (dépense unique)	218 017	0	0
Total annuel des dépenses uniques					218 017
Total annuel des dépenses périodiques					352 351
Total annuel global					570 368
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					570 368
Remarques ³⁰ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Développement (CHF 218 017) : développement de la plateforme Digiz destinée à sensibiliser l'administration cantonale à la transformation numérique et à former le personnel en la matière ; élaboration de contenus de formation dans les domaines suivants : services de base TIC, compétences numériques de base, DataLiteracy, sensibilisation à la cybersécurité, formes de travail Agile, etc.					

²⁷ Application, produit / service ou projet / avant-projet
²⁸ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul
²⁹ Coûts de projets inclus
³⁰ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.8 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³¹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
Conseil TIC	Assistance et conseil dans tous les domaines TIC ainsi que le domaine des marchés publics dans tout le canton.	Exploitation au sens large ³² (dépense périodique)	247 820	0	0
		Développement, conseil ³³ (dépense unique)	408 383	0	0
Total annuel des dépenses uniques					408 383
Total annuel des dépenses périodiques					247 820
Total annuel global					656 203
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					656 203
Remarques ³⁴ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseil (CHF 408 383) : assistance à la gestion des TIC et des marchés publics (conseil en matière de marchés publics, de législation sur les TIC et de la gestion de la qualité). Cotisations d'adhésion versées à des organisations de coopération dans le domaine des TIC ou des marchés publics comme simap.ch. Recours à des spécialistes de l'architecture TIC pour mettre en œuvre la stratégie TIC et réaliser la transformation numérique.					

³¹ Application, produit / service ou projet / avant-projet
³² Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou exploitation du centre de calcul
³³ Coûts de projets inclus
³⁴ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.9 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³⁵	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
Gestion de projets TIC	Conseil lors de la réalisation de projets TIC, recours à des responsables de projet pour des projets et programmes TIC.	Exploitation au sens large ³⁶ (dépense périodique)	0	0	0
		Développement, conseil ³⁷ (dépense unique)	3 270 261	0	0
Total annuel des dépenses uniques					3 270 261
Total annuel des dépenses périodiques					0
Total annuel global					3 270 261
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					3 270 261
Remarques ³⁸ : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Développement (CHF 3 270 261) : direction de projets et de programmes, et autres prestations d'assistance externe dans l'environnement de projet (cf. liste au chap. 4.3 ci-avant).					

³⁵ Application, produit / service ou projet / avant-projet
³⁶ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l'exploitation du centre de calcul
³⁷ Coûts de projets inclus
³⁸ Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.10 Office d’informatique et d’organisation (OIO)

en CHF			2026		
Compte de résultat (CR) / compte des investissements (CI)			CR	CI	
Objet ³⁹	Bref descriptif	Type de coûts		Investissement préservant la valeur	Investissement générant une plus-value
Conseil SIPD	Conseil en matière de sécurité de l'information et de protection des données pour des applications et des projets.	Exploitation au sens large ⁴⁰ (dépense périodique)	55 370	0	0
		Développement, conseil ⁴¹ (dépense unique)	436 035	0	0
Total annuel des dépenses uniques					436 035
Total annuel des dépenses périodiques					55 370
Total annuel global					491 405
Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)					491 405
Remarques ⁴² : la rubrique Conseil et développement comprend principalement les éléments suivants :					
- Conseil (CHF 436 035) : recours à des spécialistes externes et réalisation d'audits de sécurité.					

³⁹ Application, produit / service ou projet / avant-projet
⁴⁰ Prix des services et dépenses pour les licences, les appareils, la maintenance ou l’exploitation du centre de calcul
⁴¹ Coûts de projets inclus
⁴² Explications sur les montants, leur rapport avec la stratégie TIC en vigueur et leur bénéfice / rentabilité

14.11 Office d'informatique et d'organisation (OIO)

Groupe de produits Informatique et organisation (n° 4476000001)

en CHF	2026	
Total annuel des dépenses uniques	10 938 733	
<i>dont compte des investissements (CI)</i>	0	
Total annuel des dépenses périodiques	111 031 488	
<i>dont CI</i>	0	
Total annuel global	121 952 221	
<i>dont CI</i>		0

Montant du crédit sans la réserve (8 % des dépenses uniques)	121 952 221
---	--------------------

Remarques : cf. remarques aux chapitres 14.1 à 14.13.
